

Le Conseil de l'Âge du HCFEA appelle à une moralisation du 100 % santé Audiologie

Le Syndicat des audioprothésistes (SDA) partage les conclusions du récent rapport du Conseil de l'Âge du HCFEA, « *Bien vivre et vieillir dans l'autonomie à domicile* », qui estime que « *la moralisation du 100% santé audiologie est nécessaire, mais ne doit pas empêcher de guider patients et familles vers le diagnostic et l'appareillage les plus larges possibles* ».

Le SDA rappelle qu'il porte plusieurs propositions au service de la moralisation du secteur¹.

Le 20 février 2024, le Conseil de l'Âge du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA) a adopté le rapport « [Bien vivre et vieillir dans l'autonomie à domicile](#) ». Le HCFEA a pour mission d'apporter aux pouvoirs publics une expertise prospective et transversale, dans une approche intergénérationnelle, sur les questions liées à la famille et à l'enfance, à l'avancée en âge, à l'adaptation de la société au vieillissement et à la bientraitance. Placé auprès du Premier ministre, il est l'un des sept conseils du réseau de France Stratégie.

Luis Godinho, vice-président du Syndicat des audioprothésistes (SDA), est membre du Conseil de l'âge depuis la création du HCFEA en 2016.

Le rapport établit les conditions de nature à garantir aux personnes âgées des réponses adaptées à leurs besoins et aspirations à vieillir à domicile. Il s'appuie sur cinq publications dont l'une, « [Les aspects relatifs à la santé et à l'accès aux soins](#) », intègre un « [Zoom sur la déficience auditive et les opportunités offertes par le « 100% santé » pour les appareillages de personnes âgées](#) »².

Selon cette étude, « *il est documenté que la déficience auditive a un impact sur l'insertion sociale et la santé des personnes : isolement social, altération de la santé mentale, dépression, chutes, déclin cognitif, perte d'autonomie. La démonstration clinique de l'intérêt de l'appareillage a été apportée par un essai contrôlé randomisé publié dans le Lancet : l'appareillage auditif réduirait le déclin cognitif de 48 % chez les personnes âgées à risque. Les groupes d'experts de l'OMS ont mis en avant des retours sur investissement très important quand un appareillage adéquat est mis en place : 31 dollars gagnés par dollar investi dans les pays européens. Des travaux de l'Inserm conduits en 2014, « [Activités physique et prévention des chutes chez les personnes âgées](#) », ont en outre démontré que les déficiences auditives, mêmes modérées, avaient potentiellement des conséquences graves* ».

Le Conseil de l'Âge du HCFEA conclut : « *Le 100% santé audiologie (...) a connu un très fort démarrage. Les représentants de la profession craignent néanmoins que son déploiement soit affecté par les problèmes de fraudes qui ont accompagné la multiplication des offres et des offreurs de produits du panier de soins audiologiques. Pour autant, le Conseil de l'âge estime qu'il ne faut pas laisser passer l'occasion de développer très fortement la détection, la prise en compte et l'appareillage des personnes déficientes auditives, dès les âges de 45-50 ans puis à tous les âges, y compris très élevés. Le déploiement des rendez-vous prévention et du repérage des fragilités (notamment par ICOPE) est une opportunité forte. La moralisation du 100% santé audiologie est nécessaire, mais ne doit pas empêcher de guider patients et familles vers le diagnostic et l'appareillage les plus larges possibles* ».

Le SDA alerte depuis plusieurs mois sur les dérives qui ont accompagné la suppression du reste à charge. Il appelle à la mise en œuvre de mesures de régulation adaptées, nécessaires à l'amélioration de la qualité des soins auditifs et indispensables à la réduction des pratiques frauduleuses structurelles constatées par les autorités.

¹ [Fraude en audioprothèse : des mesures de régulation à prendre d'urgence pour protéger les patients et les finances publiques](#)

² https://www.sdaudio.org/doc/HCFEA-Zoom_deficience_auditive-01.2024.pdf

À propos du SDA

Le Syndicat des audioprothésistes (SDA ex-UNSAF) est l'organisme professionnel représentatif des 5 100 audioprothésistes de France. Il siège à l'[Union nationale des professionnels de santé \(UNPS\)](#), l'[Union Nationale des Professions Libérales \(UNAPL\)](#) et au Haut Conseil des professions paramédicales (HCPP). Il est le signataire de la convention nationale de tiers-payant et de l'accord cadre interprofessionnel (ACIP), conclus avec les Caisses nationales d'assurance maladie.

Le SDA est présent au niveau européen au sein de l'[Association européenne des audioprothésistes \(AEA\)](#) et est membre du [World Hearing Forum](#) de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Il est présidé par Brice Jantzem depuis septembre 2022.

Centrales et enseignes partenaires du SDA : Audiam-Benoit Audition, Audio Libre, Audition Conseil, Centrale des Audioprothésistes CDA, Dyapason, Entendre, Luz Audio.

Voir aussi : www.sdaudio.org - linkedin.com/company/syndicat-audioprotesistes/ - twitter.com/syndicat_audio

Contact Presse

Brice Jantzem - 06 08 57 55 90 - b.jantzem@unsaf.org

Nicolas Merlet - 06 25 79 64 79 - nicolasmerlet@ortus-sante.fr